



BUREAU REGIONAL DU 21 SEPTEMBRE 2010

AU CH DE HAGUENAU

REGION ALSACE

Présents :

Jacques	VENNER
Daniel	KAROL
Patrick	TABUTIAUX
Gilbert	WENTZ
Jean-Marc	DURRHEIMER
André	WENZLER
Anne	KLETHI
J.-Marc	RISCH
Catherine	HILSZ
André	WENZLER

Excusés :

Danielle	PORTAL
Franck	LENFANT
Alain	BERGERY
Germain	ZIMMERLE
Albert	FRITSCH
Steve	WERLE
Magal	HAEFFELE

J. Venner souhaite la bienvenue à Haguenau aux membres présents. Il précise qu'il n'y a pas d'ordre du jour prédéfini, mais qu'un tour d'horizon syndical est nécessaire.

Thèmes d'actualité :

- la grève du 23 septembre contre le projet de réforme des retraites : elle sera sans doute très suivie, la situation est encore plus complexe pour les cadres qui ont des compléments de rémunérations non valorisés dans les pensions.
- les élections CAP et CTE octobre 2011 : les modalités de ces élections ont changé.
 - o Le système de la représentation a changé : jusqu'alors la représentativité d'un syndicat était calculée à partir du résultat des élections aux CAPD. Dorénavant elle sera calculée sur les résultats aux CTE.
 - o Par ailleurs, depuis le protocole d'accord LMD du 2 février 2010, les infirmières qui opèrent seront reclassées en catégorie A de la Fonction Publique. Elles ne voteront plus dans le collège B des CTE. Selon qu'elles auront opté ou non elles voteront en collège A ou B. La confusion est garantie. Cette situation démontre l'absence de cohérence des décisions ministérielles en GRH.

- Enfin, l'intégration des directeurs de soins au Centre National de Gestion sort ces derniers des collèges A des CTE.
- Une réunion au ministère le 8 juillet avait pour objectif d'examiner les textes impactés par le protocole du 2 février.

Première nouveauté, tirée de la loi sur le dialogue social, les organisations syndicales (OS) habilités à présenter de listes sont celles qui sont constituées depuis au moins 2 ans. Avant les critères pour être autorisé à présenter des listes était au minimum d'avoir un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (ce siège résultant de l'application d'autres critères et des résultats des élections).

Le nouveau texte prend en compte que l'élection a lieu à un seul tour. Avant quand la participation était insuffisante un 2ème tour pouvait être organisé.

L'attribution des sièges est proportionnelle aux résultats de chaque OS qui a présenté des listes.

Quand un titulaire n'exerce plus son mandat (démission, mutation etc.) il est remplacé par le suppléant et celui ci par le 1er de la liste présentée (ceux qui n'ont pas été élus). Quand il n'y a plus de représentant sur la liste après de multiples remplacements, il est désormais possible de faire appel un électeur qui ne figurait pas sur la liste lors de l'élection. Cela garantira qu'il y aura toujours des représentants aux CTE malgré les mutations, démissions, décès etc.

Dans les établissements de moins de 50 agents les OS peuvent avoir recours au scrutin de sigle. Dans ce cas on ne vote pas pour une liste de collègues qui se présentent mais pour un syndicat.

Les débats ont souvent été techniques entre les OS dont les représentants sont des professionnels des élections, sur des points qui ne concernent directement le snch.

Le snch est intervenu sur des points qui concernent les cadres.

Il a demandé que le seuil de 50 électeurs pour se présenter sur sigle et non sur liste soit rehaussé afin que cela nous permette de recueillir plus de voix.

Le **snch** a demandé que des collèges cadres soient constitués afin que les électeurs puissent voter pour des cadres. En effet le texte sur la composition du CTE ne changeant pas, les OS pourront présenter concurremment des infirmières ayant opté pour la catégorie A et des cadres sur la liste du collège A. Selon l'ordre dans lequel elles auront place les cadres et les infirmières et leurs résultats il pourrait ne pas y avoir de cadres dans le collège A. C'est inadmissible.

LE **SNCH** S'EST HEURTE AU REFUS DE TOUS LES SYNDICATS SUR CETTE PROPOSITION DE CREER UN COLLEGE CADRES.

LE BUREAU REGIONAL ALSACE EST INQUIET QUANT A LA REPRESENTATION FUTURE DES CADRES DANS LES FUTURS CTE ;

- le SNCH quitte les négociations du volet « cadres de santé » du protocole du 2 février 2010 (volet qu'il a été le seul à signer, et donc seul habilité à participer aux négociations !). Un courrier de Ph. Blua de ce jour est parti à la ministre (voir sur le site).

Le snch refuse de poursuivre les discussions car :

- le gouvernement ne manifeste aucune volonté réelle de revaloriser les primes des cadres hospitaliers,

- aucun dispositif n'est envisagé pour que les recours des cadres de santé concernant leur évaluation et leur prime soient examinés par leurs pairs.

Alors que se déroule la semaine de l'encadrement, le snch condamne les divergences grandissantes entre le discours sur les cadres et la réalité de leur gestion.

Il ne reprendra les négociations qu'après avoir obtenu du ministère un engagement clair et réel de reconnaître le rôle essentiel des cadres de santé.

- Le système LMD est évoqué.

Les IDE vont être formées au niveau L. Les autres professionnels devraient suivre. Or il semble, d'après les informations de l'AFPPE que le passage prévu des manipulateurs au niveau L à la rentrée de septembre 2011 soit compromis. Les radiologues privés faisant barrage, certainement pour limiter les rémunérations de leurs collaborateurs. Qu'en est-il des autres professions ?

Quid de la formation des cadres ? Quel avenir pour les IFCS ?

La doctrine du SNCH est la création d'Instituts régionaux de formation de (tous) les cadres, labellisé par l'EHESP et son Institut du Management.

Force est de constater que l'Institut du Management peine à émerger.

Les Universités sont intéressées par cette formation. Ne faut-il pas se tourner vers elles ? Ne faut-il pas faire pression pour aller « vite » vers une formation des cadres au niveau M ?

- Le Congrès 2010 à Toulon :

Il est prévu un référendum fin 2010 avec 3 questions :

- Création des catégories D3S et DS
- Changement du nom du syndicat en « syndicat des managers public de santé »
- Création de membres associés qui ont des fonctions de management

Informations locales :

- Une réunion inter régionale Lorraine-Alsace aura lieu le 5 novembre 2010 au CH de Haguenau en présence de Ph. Blua.

L'organisation de la journée pourrait être :

- Accueil 9h
- Début de la séance plénière 9h30
- Déjeuner 13h
- Réunions catégorielles à 14h15.

- Le 65^{ème} Congrès National du SNCH aura lieu au Palais des Congrès de Strasbourg les 23 et 24 juin 2011.

Une nouvelle société de communication s'occupera de la préparation du Congrès.

Nous sommes en attente des réunions d'organisation.

Tour de table :

Catégorie technique : pas d'avancée,

toujours en attente PFR et alignement sur les statuts des ingénieurs territoriaux.

Catégorie administratifs : rien de neuf,

Les délégués de catégorie déplorent qu'il n'y ait pas eu de réunion de catégorie nationale depuis plus de 3 ans.

Catégorie soignants : elle appuie les revendications concernant le Collège cadre au CTE, une PFR qui doit être un facteur de motivation et de récompense des responsabilités assumées. Elles doivent être substantiellement relevées.

Demande à ce que les pouvoirs publics avancent sur la formation « M » des cadres.

La séance est levée à 17h